

**Avenant n° 1 à la décision du 9 novembre 2000 relative à la mise en oeuvre du réseau de suivi scientifique des conséquences écologiques et écotoxicologiques de la marée noire due au naufrage de l'*Erika***

NOR : *ATED0100356S*

Le directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale,  
Vu le décret du 19 mai 2000 portant organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'environnement et l'arrêté du 16 juillet 2001 portant délégation de signature à M. Dominique Bureau ;  
Vu la décision du 9 novembre 2000 relative à la mise en oeuvre du réseau de suivi scientifique des conséquences écologiques et écotoxicologiques de la marée noire due au naufrage de l'*Erika* ;  
Sur proposition du chef du service de la recherche et de la prospective,  
Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Sont membres du conseil scientifique prévu à l'article 3 de la décision susvisée :  
Lucien Laubier, Jean-Claude Lefeuvre, Jean Bouzillé, Paule Vasseur, Henri Decamps, François Cuq, François Ramade, Jean-Claude Bertrand, et deux chercheurs européens : Carla Creo et Carlo Heip.  
Lucien Laubier est président du conseil scientifique.

Article 2

La composition du secrétariat permanent du programme, prévu à l'article 4 de la décision susvisée, est complétée. En sont membres également : un représentant de la DRAST au ministère de l'équipement, du logement et des transports, et un représentant de la DGS au ministère délégué à la santé.

Article 3

Le présent avenant sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.  
Fait à Paris, le 17 septembre 2001.

*Le directeur des études  
économiques  
et de l'évaluation environnementale,  
D. Bureau*